



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 janvier 2011

Délibération n°2011-04

**Autorisation de signer la convention cadre Etat-Région-UEB relative au projet UEB
C@mpus**

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les articles 6 et 15 des statuts annexés

Vu le courrier adressé au Préfet de la région Bretagne, par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 12 juin 2009, distinguant le projet UEB C@MPUS en tant que "campus prometteur" et allouant 30 M€ de l'Etat à ce titre,

Vu la convention tripartite relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du Plan de Relance par l'Université Européenne de Bretagne, signée le 16 juillet 2009 entre l'Etat (Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, Préfet de la région Bretagne) et l'Université Européenne de Bretagne, et allouant un crédit de 0,942 M€ au titre de l'ingénierie du projet

Exposé des motifs :

L'Etat entreprend un effort sans précédent en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de placer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher entreprise privée et recherche publique, et de donner à la France les meilleurs atouts dans la compétition internationale.

L'Opération campus est un élément majeur de cette politique. Le projet UEB C@mpus, présenté par l'Université Européenne de Bretagne (UEB), a été sélectionné en qualité de "Campus Prometteur", en raison de son fort potentiel scientifique et pédagogique.

Les collectivités territoriales bretonnes, au premier rang desquelles la Région Bretagne, considèrent que ce projet s'inscrit pleinement dans leur stratégie générale de développement fondée sur l'économie de la connaissance et conforte leur ambition d'être une région d'expérimentation pour les technologies et les usages du numérique. Le projet UEB C@mpus s'inscrit pleinement dans la stratégie numérique régionale en faveur du développement équilibré des infrastructures, des services et des usages.

Les parties constatent que le projet UEB C@MPUS, décrit ci-dessous, répond à leurs préoccupations, au regard des besoins de la Nation et des attentes de la Bretagne, et partagent une même volonté de le faire aboutir.

La présente convention cadre détermine les principes des engagements respectifs de l'Etat, de la Région Bretagne et de l'Université Européenne de Bretagne, en vue de la réalisation du projet "UEB

C@mpus", reconnu comme "campus prometteur" par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Proposition :

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le président de l'UEB à signer la convention cadre Etat-Région-UEB

Délibération adoptée

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 28

Ne prennent pas part au vote : 2

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Le Président de l'Université
Européenne de Bretagne

Visa du Président
G. CATHELLEAU

Pièces jointes au présent document : convention cadre

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 14 mars 2011